



ORDONNANCE DE POLICE

OBJET : Circulation et Stationnement à ANHEE
Organisation du « Triathlon International Haute-Meuse », le 16/07/2022. (annule et remplace l'arrêté du 29/06/2022)

Le Bourgmestre,

- Attendu que l'évènement sportif dénommé « Triathlon International Haute-Meuse » est organisé à Anhee ce 16 juillet 2022 ;
- Attendu qu'il est dès lors indispensable de sécuriser certaines voiries communales empruntées par les triathlètes ;
- Vu qu'il convient de prendre dès lors les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- Vu l'Art.133, al.2 et 135, par.2 NLC.

ARRETE:

Art.1°: Le samedi 16 juillet 2022, la circulation des véhicules est interdite de 09hrs à 12hrs, et de 15hrs à 19hrs, à hauteur des voiries suivantes : rue de la Libération (section comprise entre le n°25 et la rue Ribot), rue Ribot (exception pour la circulation locale et le Staff), rue Petit, des Brasseurs, rue du Bon Dieu et des Vieilles Ruelles. Exception faite à cette mesure pour les véhicules de secours.

Le stationnement des véhicules sera quant à lui interdit de 06hrs à 20hrs : rue de la Libération (entre le n°25 et la rue Ribot), rue Petit, des Brasseurs, rue du Bon Dieu, des Vieilles Ruelles et Chaussée de Dinant (section comprise entre la rue des Vieilles Ruelles et la rue des Brasseurs).

Art.2°: Les mesures seront signalées conformément au code de la route, sous l'entière responsabilité de l'organisateur, Mr Florian Badoux : 0472/57.40.56.

Art.3°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.4°: La présente ordonnance sera portée à la connaissance du conseil communal et ce, lors de sa prochaine séance.

Art.5°: Copie de la présente sera adressée à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police à DINANT, au Responsable du service de coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, au SMUR du site de Godinne, à la Police Locale, à Monsieur Florian Badoux.



Anhee, le 05/07/2022.
Le Bourgmestre,

Luc Piette

PUBLICATION: Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 06/07/2022.



Le Bourgmestre,

Luc Piette



Namur, le 28 Juin 2022

Madame, Monsieur,

Le Centre Nautique d'Anhée accueillera le triathlon International Haute Meuse le samedi 16 juillet 2022. Ce triathlon international accueillera 1100 athlètes.

La journée du samedi 16 juillet 2022 sera composée de 2 courses : La première débutera à 9h00 et la seconde débutera à 15h00 au départ du site de l'ancien camping à Anhée.

En accord avec les Autorités Communales et la ZP Haute Meuse dans le but de garantir la sécurité des participants, sachez que les décisions suivantes ont été prises :

- Circulation interdite le samedi 16 juillet 2022 de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 :
 - Rue du Bon Dieu
 - Rue Petit
 - Rue de la Libération
 - Rue des Brasseurs
 - Rue Vieille Ruelles

- Stationnement interdit le samedi 16 juillet 2022 de 6h00 à 20h00 :
 - Rue du Bon Dieu
 - Rue Petit
 - Rue de la Libération (section comprise entre la rue Ribot et la rue des Brasseurs)
 - Rue des Brasseurs
 - Chaussée de Dinant (section comprise entre la rue des Brasseurs et la rue Vieille Ruelles)
 - Rue Vieille Ruelles

Au verso vous trouverez le parcours du samedi 16 juillet 2022 avec les différentes communes traversées, ainsi que le plan de circulation spécifique pour la commune d'Anhée.

Nous vous invitons à consulter les parcours ci-dessous afin de prendre connaissance des routes totalement fermées à la circulation et celles dont la circulation ne sera permise que dans un sens.

Il vous est également possible de consulter en détails le plan de circulation en consultant notre site internet : www.communisme.com rubrique « Infos Pratiques ».

Conscients des désagréments que cette épreuve pourrait vous occasionner, nous vous prions de nous en excuser et de respecter scrupuleusement les consignes de sécurité mises en place en accord avec les autorités locales.

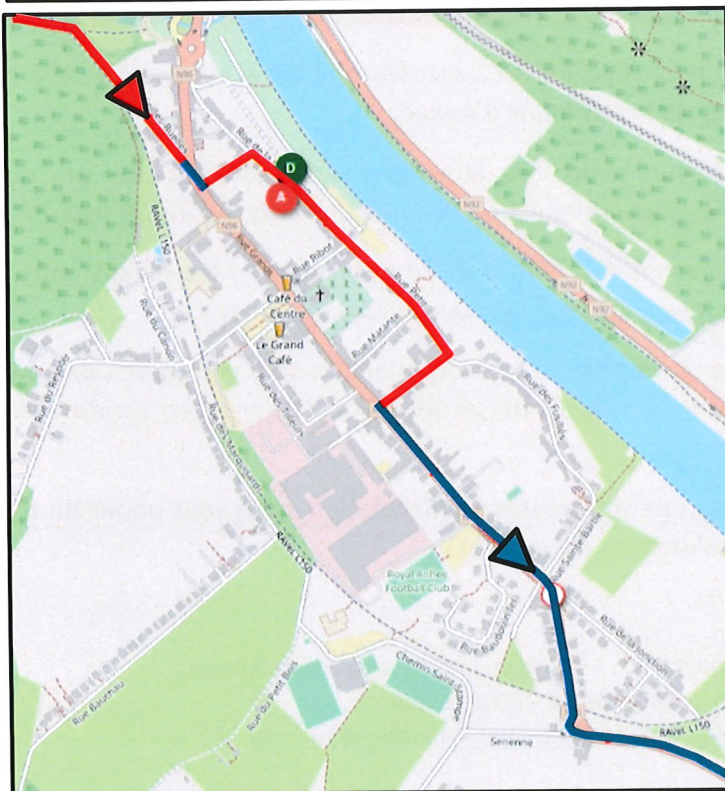
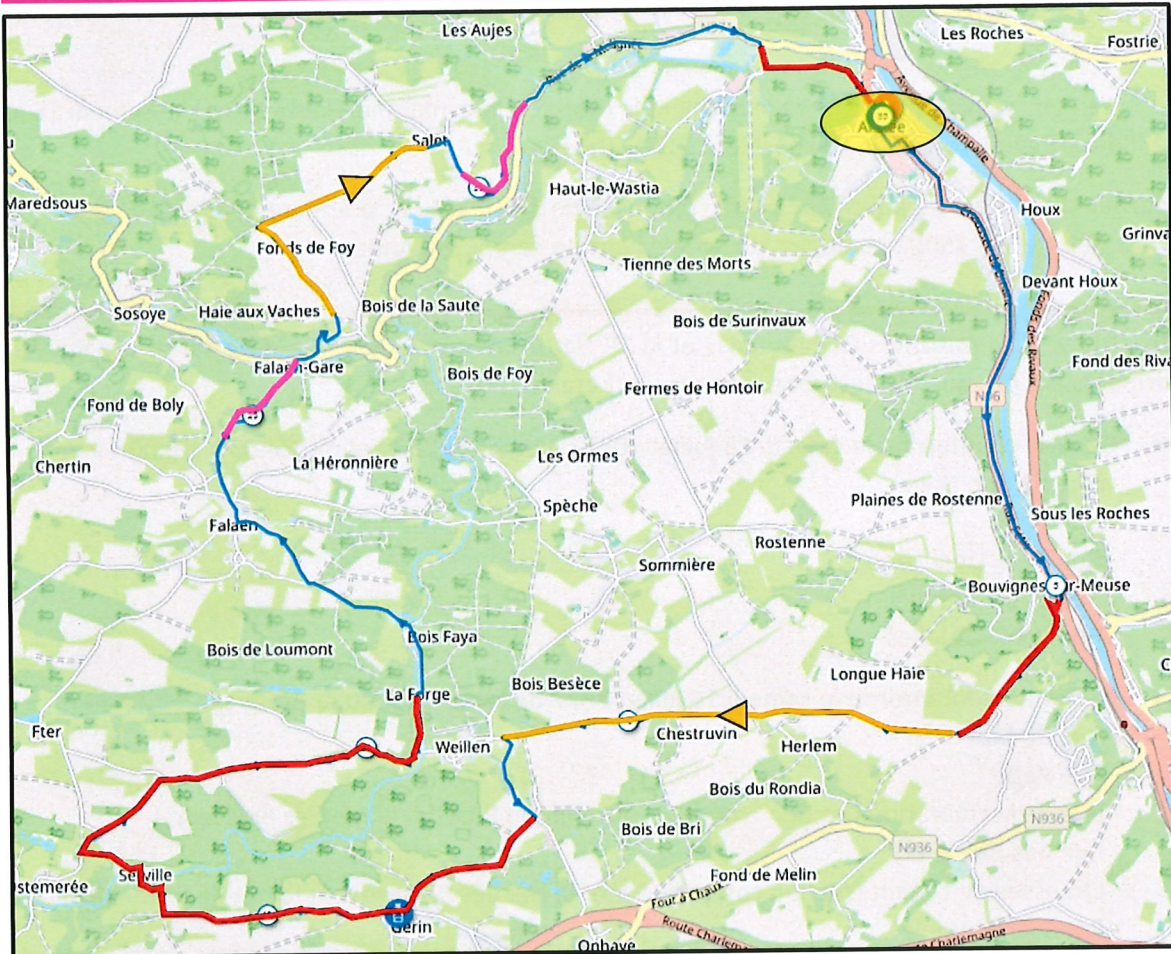
Vous remerciant de votre compréhension et de votre entière collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur à l'assurance de nos salutations distinguées.

ROUGE = ROUTES FERMÉES A LA CIRCULATION

BLEU = ROUTE OUVERTE A LA CIRCULATION (priorité vélo – se plier aux injonctions des signaleurs)

ORANGE = ROUTE OUVERTE DANS LE SENS DE LA COURSE

ROSE = DESCENTE DANGEREUSE : MISE EN PLACE DE CONES DE SIGNALISATION



A gauche, veuillez retrouver le circuit qui traversera Anlée le samedi 16 juillet 2022.

EN ROUGE = ROUTES FERMÉES A LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDIT

BLEU = ROUTES OUVERTES A LA CIRCULATION